Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_11-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.11
Objet : TARIFS DE RÉSILIATION ET DE SUSPENSION DE BRANCHEMENT ET D'ABONNEMENT

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU l'article 3.2 "L'évolution des tarifs" du règlement du service d'eau adopté le 20 mars 2013,
- VU la nécessité de différencier les frais de résiliation de l'abonnement annuel d'un branchement actif,
- VU les suggestions et demandes formulées par plusieurs abonnés concernant la mise en place d'un tarif d'abonnement pour suspension de branchement,

Le Président propose l'application de nouveaux tarifs pour répondre aux évolutions législatives et demandes des abonnés, à savoir :

- Tarifs de résiliation forfaitaire de :
  - 50 € HT par branchement résilié équipé d'un compteur de 15 à 40mm,
  - 100 € HT par branchement résilié équipé d'un compteur de 50mm et plus.

La résiliation implique la dépose du compteur et de sa robinetterie en place. En cas de demande de réouverture, le demandeur aura à subir les frais de travaux nécessaires et jugés utiles par le SIELL.

- Tarif de suspension de branchement de 26 € HT/an, quelque soit le diamètre du compteur qui équipe le branchement. Ce tarif est uniquement valable pour les immeubles mis en vente et pour lesquels il n'est pas constaté de consommation. Dans le cas contraire, la consommation relevée sera facturée et entrainera automatiquement le basculement du tarif de suspension de branchement vers le tarif en vigeur de l'abonnement d'un branchement actif correspondant au diamètre du compteur qui équipe l'installation.

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_11-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide et valide les tarifs et montants de résiliation et de suspension de branchement fixés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_12-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.12
Objet : FRAIS DE RELEVE ET GESTION : REFUS DE RADIORELEVE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les dispositions règlementaires prévues par l'arrêté Ministériel du 6 mars 2007, relatives au contrôle des compteurs d'eau en service,
- VU les frais engendrés pour une vérification périodique par essais d'exactitude des débits,

Le Président, Lionel Jacquemin, expose que le service d'eau du SIELL a entrepris le remplacement systématique des compteurs âgés de plus de 15 ans, solution la moins onéreuse, et d'équiper ces instruments de mesure d'un système de relève à distance pour améliorer le travail des agents techniques, éviter toute erreur de saisie de l'index de consommation et réduire le délai de traitement entre la saisie de l'index et la facturation.
Le Président expose que le service technique, en charge du remplacement des compteurs, est confronté au refus de certains abonnés qui leur interdisent l'accès à leur instrument de mesure et/ou à la pose du dispositif de relève à distance.

Le Président, Lionel Jacquemin, propose une procédure face au refus par l'usager de procéder au remplacement et la pose des dispositifs de comptage et de relève à distance, à savoir :

- Le SIELL met en demeure l'usager, par lettre recommandée avec accusé de réception, et fixe un rendez-vous afin de procéder aux travaux de remplacement des dispositifs de comptage dans un délai de 30 jours à compter de la réception du courrier par l'abonné.
- Passé ce délai, des frais de 10 € HT par semestre et par compteur, seront facturés à l'usager pour la relève et/ou la saisie manuelles des index de consommation. De plus, le service d'eau du SIELL se dégagera de toute responsabilité en cas de litiges ultérieurs et les frais de remplacement du compteur seront à la seul charge de l'usager.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide et valide :

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_12-DE

- La procédure de mise en demeure de l'usage,
- Les frais semestriels de 10 € HT par compteur pour la relève et la saisie munuelles
- Que les frais de remplacement de l'instrument de mesure soient à la charge de l'usager (personnel, matériel, déplacement).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_13-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.13
Objet : EMPRUNT(S) AUPRES D'UN OU PLUSIEURS ETABLISSEMENTS BANCAIRES

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
- Vu la délibération validant le budget primitif 2019,
- Vu le rapport du Président :
  - Indiquant la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable engagés sur les territoires communaux de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons, Ancemont, Ranzières, Saint-Maurice-sous-les-Côtes et Vigneulles-lès-Hattonchâtel et autres travaux AEP communaux,
  - Précisant que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 5 600 600 € HT,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à :
- Consulter plusieurs organismes prêteurs et engager les négociations afin d'obtenir les meilleures conditions,
- Contracter un ou plusieurs emprunts, sur une ou plusieurs lignes de prêt, et ce, auprès d'un ou plusieurs organismes prêteurs d'un montant maximal de 1 145 000 €,
- De signer seul le ou les contrats de prêt réglant les conditions de la ou des demande(s) de libération de fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tél. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 55 90
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_12-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.12
Objet : FRAIS DE RELEVE ET GESTION : REFUS DE RADIORELEVE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les dispositions règlementaires prévues par l'arrêté Ministériel du 6 mars 2007, relatives au contrôle des compteurs d'eau en service,
- VU les frais engendrés pour une vérification périodique par essais d'exactitude des débits,

Le Président, Lionel Jacquemin, expose que le service d'eau du SIELL a entrepris le remplacement systématique des compteurs âgés de plus de 15 ans, solution la moins onéreuse, et d'équiper ces instruments de mesure d'un système de relève à distance pour améliorer le travail des agents techniques, éviter toute erreur de saisie de l'index de consommation et réduire le délai de traitement entre la saisie de l'index et la facturation.
Le Président expose que le service technique, en charge du remplacement des compteurs, est confronté au refus de certains abonnés qui leur interdisent l'accès à leur instrument de mesure et/ou à la pose du dispositif de relève à distance.

Le Président, Lionel Jacquemin, propose une procédure face au refus par l'usager de procéder au remplacement et la pose des dispositifs de comptage et de relève à distance, à savoir :

- Le SIELL met en demeure l'usager, par lettre recommandée avec accusé de réception, et fixe un rendez-vous afin de procéder aux travaux de remplacement des dispositifs de comptage dans un délai de 30 jours à compter de la réception du courrier par l'abonné.
- Passé ce délai, des frais de 10 € HT par semestre et par compteur, seront facturés à l'usager pour la relève et/ou la saisie manuelles des index de consommation. De plus, le service d'eau du SIELL se dégagera de toute responsabilité en cas de litiges ultérieurs et les frais de remplacement du compteur seront à la seul charge de l'usager.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide et valide :

Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_12-DE

- La procédure de mise en demeure de l'usage,
- Les frais semestriels de 10 € HT par compteur pour la relève et la saisie munuelles
- Que les frais de remplacement de l'instrument de mesure soient à la charge de l'usager (personnel, matériel, déplacement).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_13-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.13
Objet : EMPRUNT(S) AUPRES D'UN OU PLUSIEURS ETABLISSEMENTS BANCAIRES

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
- Vu la délibération validant le budget primitif 2019,
- Vu le rapport du Président :
  - Indiquant la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable engagés sur les territoires communaux de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons, Ancemont, Ranzières, Saint-Maurice-sous-les-Côtes et Vigneulles-lès-Hattonchâtel et autres travaux AEP communaux,
  - Précisant que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 5 600 600 € HT,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à :
- Consulter plusieurs organismes prêteurs et engager les négociations afin d'obtenir les meilleures conditions,
- Contracter un ou plusieurs emprunts, sur une ou plusieurs lignes de prêt, et ce, auprès d'un ou plusieurs organismes prêteurs d'un montant maximal de 1 145 000 €,
- De signer seul le ou les contrats de prêt réglant les conditions de la ou des demande(s) de libération de fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tél. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 55 90
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_14-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.14
Objet : AVANCE REMBOURSABLE - EMPRUNT DE 600 000 EUROS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Dans le cadre des travaux de sécurisation des communes du Val de Meuse situées en rive gauche, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose au SIELL un mode de financement composé :
- D'une subvention,
- D'une avance remboursable.

Ce mode de financement étant approprié à ce dossier de travaux et favorable économiquement au SIELL, le Président propose au comité d'accepter l'offre de financement par avance remboursable sur 20 ans d'un montant de 600 000 €.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à signer toute convention, tout contrat et/ou tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

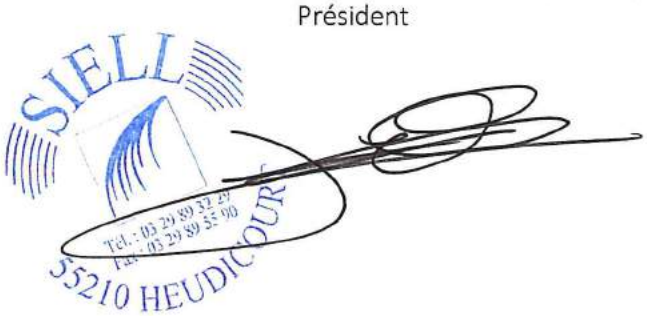

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_15-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.15
Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES SOURCES DE MEXICO

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose et informe que les sources Mexico Haute et Mexico Basse situées sur la commune de Génicourt-sur-Meuse et qui alimentent la commune des Monthairons, font partie des captages prioritaires inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse, arrêté par le Préfet coordonnateur le 27 novembre 2009, et ont été identifiées comme nouveaux captages prioritaires par le Ministère de l'Ecologie suite à la Conférence Environnementale de 2013.
Des actions de protection contre les pollutions diffuses, s'inscrivant dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau doivent être mises en place.

Suite à la définition d'une aire d'alimentation du Captage par hydrogéologue agréé en novembre 2013, un Dagnostic Territorial des Pressions Multiples et un Plan d'Actions doivent désormais être élaborés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Décide d'engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses,
- De recruter un prestataire chargé de réaliser le Diagnostic Territorial Multi-pressions et le Plan d'Actions,
- De solliciter les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- De solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse relative à la définition des mesures de protection des captages d'eau potable,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tél. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 55 00
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_16-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.16
Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES SOURCE DU FOND DE LA VAU MECRIN

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose et informe que la source du Fonde de la Vau Mécrin située sur la commune de Saint-Julien-sous-sous-le-Côtes et qui alimentent la commune de Saint-Julien-sous-sous-le-Côtes et le ville de Liouville, fait partie des captages prioritaires inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse, arrêté par le Préfet coordonnateur le 27 novembre 2009, et ont été identifiées comme nouveaux captages prioritaires par le Ministère de l'Ecologie suite à la Conférence Environnementale de 2013. Des actions de protection contre les pollutions diffuses, s'inscrivant dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau doivent être mises en place.

Suite à la définition d'une aire d'alimentation du Captage dans le cadre de l'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour la Source du Fond de la Vau Mécrin, un Dagnostic Territorial des Pressions Multiples et un Plan d'Actions doivent désormais être élaborés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :
- Décide d'engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses,
- De recruter un prestataire chargé de réaliser le Diagnostic Territorial Multi-pressions et le Plan d'Actions,
- De solliciter les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- De solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse relative à la définition des mesures de protection des captages d'eau potable,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tél. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 35 90
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_17-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.17
Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE – MISSION D'ANIMATIONS AGRICOLES - SOURCES DE MEXICO ET DU FOND DE LA VAU MECRIN

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose et informe que les sources de Mexico et du Fonde de la Vau Mécrin situées respectivement sur les territoires des communes de Génicourt-sur-Meuse et de Saint-Julien-sous-sous-le-Côtes, font parties des captages prioritaires inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse, arrêté par le Préfet coordonnateur le 27 novembre 2009, et ont été identifiées comme nouveaux captages prioritaires par le Ministère de l'Ecologie suite à la Conférence Environnementale de 2013.

Des actions de protection contre les pollutions diffuses, s'inscrivant dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau doivent être mises en place.

Suite à la définition des aires d'alimentation de ces captages, des animations agricoles doivent être menées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :
- Décide d'engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses,
- De recruter un prestataire chargé de réaliser des animations agricoles sur les aires d'alimentation de captages des sources de Mexico et du Fond de la Vau Mécrin,
- De solliciter les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- De solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse relative à la définition des missions,
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tél. : 03 29 80 32 29
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président